

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU,
MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE, Jérémy AUMONT

Excusés ayant donné procuration : Mme Laurence LANCERON à Patrick LAFARGE, M Théo MORILLON à Mme Nathalie DAUNAS

Absents : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, M. Jean-Jacques LOUGEZ

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Communication du rapport d'activités 2020 de Grand Cognac Communauté d'Agglomération,
- Fixation des tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2023,
- Imputation budgétaire de la cession des droits d'utilisation des logiciels administratifs,
- Proposition de création d'un poste d'agent de maitrise,
- Informations et questions diverses.

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents, 12 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Nathalie DAUNAS est nommée secrétaire de séance.

3 - Communication du rapport d'activités 2020 de Grand Cognac Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le rapport d'activités annuel de la communauté d'agglomération de Grand Cognac doit être approuvé en conseil communautaire et une communication auprès des conseils municipaux des communes membres doit être réalisée. Pour l'année 2020, le rapport a été présenté au conseil communautaire le 4 novembre 2021. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils en ont bien pris acte.

L'ensemble des membres du conseil présents déclare avoir pris acte du rapport d'activités 2020 de Grand Cognac.

4 - Fixation des tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2023

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2023

Madame DAUNAS et Monsieur SABATER proposent de les augmenter légèrement. Après en avoir délibéré, les tarifs suivants sont approuvés pour les habitants :

	<u>De la commune</u>	<u>hors commune</u>
Jour en semaine	135 €	270 €
Lendemain	70 €	135 €
Week-end	290 €	570 €
Chauffage 1 jour	70 €	70 €
Chauffage forfait week end	100 €	100 €

Tarif entreprise commerciale 400 € la journée.

Les associations de la commune bénéficieront de deux locations gratuites par an, la 3^{ème} location à 50 % du tarif de la commune et la 4^{ème} location au tarif habitants de la commune. Le chauffage sera facturé au tarif comme indiqué ci-dessus à chaque location.

Monsieur le Maire propose de laisser la caution à 500 € dans tous les cas.

Le Conseil approuve les tarifs énoncés à l'unanimité des présents.

5 - Imputation budgétaire de la cession des droits d'utilisation des logiciels administratifs

Etant donné que la société BERGER LEVRAULT a installé sur les ordinateurs de la Mairie les logiciels nécessaires à l'activité de celle-ci conformément au contrat d'acquisition renouvelé tous les 3 ans, Monsieur le Maire propose d'imputer à la section d'investissement, compte 2051, le cout annuel de la cession des droits d'utilisation des dits logiciels.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

6 - Proposition de création d'un poste d'agent de maitrise

Monsieur le Maire explique au conseil que l'agent technique Jérémy RENAUDON a obtenu son concours d'agent de maitrise.

Il propose de créer un poste d'agent de maitrise afin de le nommer à ce grade à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

7 - Informations et questions diverses

- Projet travaux d'aménagement RD 15 : Monsieur le Maire transmet au conseil le nouveau devis estimatif reçu hier par le cabinet d'étude : 635 211 € HT pour l'aménagement. Le dossier a été validé en comité d'effacement au département et sera financé pour la portion de la RD et le Pierrail. Les Arnauds seront à la charge de la commune : montant estimé 50 000 €.

- Monsieur le Maire informe que la Mairie sera fermée les vendredis 24 et 31 décembre 2021.

- Ecole : Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil d'offrir le repas de Noël aux enfants de l'école qui aura lieu le jeudi 16 décembre 2021. Le Conseil approuve la proposition.

- Monsieur le Maire a reçu une proposition d'un viticulteur qui voudrait échanger une partie de chemin rural qui longe des parcelles lui appartenant. Les membres du conseil sont contre cette proposition car il s'agit d'un chemin de promenade qui donne un point de vue sur le village.

- Le balayage de la commune aura lieu du 14 au 16 décembre 2021.

- Projet de STOP sur le village de Guîtres : Monsieur le Maire propose de passer le village à 30 km et installer des passages surélevés. Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir à cette proposition et d'en reparler au prochain budget.

- Monsieur le Maire a reçu un habitant de Houlette qui souhaite monter une association sur la commune pour organiser des bals. Le conseil n'est pas d'accord pour le considérer comme une association communale étant donné qu'il s'agit d'une activité à but lucrative.

- Monsieur le Maire explique au conseil que les dernières directives sanitaires interdisent l'organisation d'un buffet lors des cérémonies de vœux. Vu le manque de convivialité que ces contraintes impliquent, Monsieur le Maire propose d'annuler la cérémonie de janvier 2022.

- Terrain derrière le nouveau cimetière : Madame DAUNAS s'interroge sur l'utilité de conserver cette parcelle dans le patrimoine communal : pas de projet d'extension de cimetière, projet de parking trop coûteux. Elle propose de réfléchir à son devenir : le garder ou le vendre. Les viticulteurs pourraient être intéressés par cette parcelle. Madame DAUNAS rappelle que le terrain appartient pour 1/3 à la commune de JULIENNE. Monsieur le maire propose d'y réfléchir et de consulter la commune de JULIENNE sur le sujet.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 40.